

## Communication sur le progrès 2013 de Foncière des Régions



This is our **Communication on Progress** in implementing the principles of the **United Nations Global Compact**.

We welcome feedback on its contents.

## Communication sur le Progrès 2013

Paris, le 20 septembre 2013

### Renouvellement de l'engagement de Foncière des Régions aux dix principes du Pacte Mondial

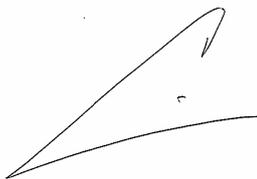
Le Pacte Mondial a été lancé en 2000 par l'ONU, avec l'objectif de rassembler les entreprises et les organismes des Nations Unies, le monde du travail et la société civile, autour de neuf principes universels relatifs aux droits de l'Homme, aux conditions de travail et à l'environnement et, depuis 2004, autour d'un dixième principe relatif à la lutte contre la corruption sous toutes ses formes.

Foncière des Régions s'est engagé depuis longtemps à respecter des principes en ligne avec les dix principes du Pacte Mondial, et l'a confirmé en ratifiant le Pacte Mondial, le 11 octobre 2011. Cette initiative nous a cependant ouvert de nouvelles perspectives et a favorisé, au cours des deux dernières années, des démarches consistant à partager ce type d'engagement avec nos parties prenantes : clients (annexes environnementales), employés et syndicat, (différents Accords et Chartes ont été signés), fournisseurs (Charte Achats Responsables), actionnaires, etc.

Notre COP 2013 fait le point de l'état d'avancement de nos initiatives dans toutes les dimensions de la RSE, faisant progresser les dix principes relatifs à la protection de l'environnement, au respect des droits de l'Homme et à l'amélioration des conditions de travail, dans notre sphère d'influence, c'est-à-dire au sein de notre entreprise, chez nos clients et chez nos fournisseurs.

J'ai donc le plaisir de renouveler l'engagement de Foncière des Régions à respecter les dix principes du Pacte Mondial et à les intégrer dans sa stratégie pour une croissance durable et responsable.

Christophe Kullmann  
Directeur Général et membre du Conseil d'Administration



## DROITS DE L'HOMME

Foncière des Régions exerce ses activités en France (participations en Italie et en Allemagne), pays ayant adopté la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme dès 1948.

Foncière des Régions, du fait de ses métiers, n'a pas identifié de risques de non respect des droits de l'Homme, mais a décidé d'agir de manière préventive avec ses fournisseurs.

Les entreprises sont invitées à :

**Principe n°1**

**Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence**

**Principe n°2**

**...et veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.**

**Respect des droits humains fondamentaux**

Foncière des Régions s'engage à appliquer les lois, conventions et règlements en vigueur dans les pays où il est présent, en adhérant aux principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Les règlements intérieurs des différentes entités et les politiques de ressources humaines de 100% des activités qui composent Foncière des Régions respectent les conventions internationales en matière de Droits de l'Homme.

Le Rapport développement durable de Foncière des Régions fait l'objet d'une vérification par un tiers indépendant garantissant ses engagements et ses déclarations.

**Une politique d'accompagnement des fournisseurs.**

Dans ses différentes activités, Foncière des Régions veille à ne pas se rendre complice de violation de droits de l'Homme. Foncière des Régions n'a pas de fournisseurs à risque dans des pays émergents. Néanmoins, dès 2010, une politique Achats Responsables a été initiée. Les outils ont été finalisés en 2011 et déployés en 2011/2012.

Depuis, les fournisseurs représentant un montant de dépenses supérieur à 200K€ sont invités :

- à répondre à un questionnaire d'enquête ; six audits de conformité et quatre audits de progrès sont réalisés chaque année par un tiers indépendant afin de s'assurer la qualité de réponse et identifier les meilleures voies d'amélioration pour les fournisseurs
- à s'engager auprès de Foncière des Régions en signant sa Charte Achats Responsables, à laquelle sont annexés les 10 principes du Pacte Mondial et les conventions fondamentales de l'Organisation du Travail.

Charte et questionnaires d'enquête prennent en compte les différentes dimensions de la RSE (environnemental, social, sociétal,...) *(cf charte : <http://www.fr.foncieredesregions.fr/Responsabilite/Societal/Des-fournisseurs-responsables>)*

Cette démarche traduit la volonté de Foncière des Régions d'accroître le rayonnement du Pacte Mondial.

**Résultat 2012 :**

**100% du périmètre consolidé respectent les droits humains**

**Résultat 2012 :**

**107 des 159 fournisseurs, représentant 80% des dépenses 2011, ont répondu à l'enquête RSE et signé la Charte Achats Responsables (dont droits de l'Homme - GRI HR2)**

Principes du Pacte Mondial	Principales actions 2012	Résultats
<b>DROIT DU TRAVAIL</b>		
<p><b>Foncière des Régions exerce ses activités en France et possède des participations en Allemagne et en Italie. Les codes du travail y sont garants du respect des travailleurs et ces Etats ont ratifié les Conventions Internationales dont la n°87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical et la n°98 sur le droit d'organisation et de négociation collective.</b></p>		
<p><b>Les entreprises sont invitées à :</b></p> <p><b><u>Principe n°3</u></b></p> <p><b>Respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective</b></p>	<p><b>Dialogue social</b></p> <p><b>100% de nos salariés sont couverts par une convention collective (GRI : LA4)</b></p> <p>Dans un période économique tendue, le dialogue avec les partenaires sociaux a été riche, aboutissant à la conclusion de plusieurs accords :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accord « Diversité-égalité » signé fin 2011 et déployé en 2012 : lutte contre les discriminations.</li> <li>• Accord « Égalité professionnelle » signé en 2011 : plan d'action volontariste en matière d'égalité des rémunérations conduit en 2012/2013.</li> <li>• Accord, signé en 2009 et renouvelé fin 2012, relatif à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences</li> <li>• Accord, signé en 2013, relatif au dispositif de contrat de génération et à l'emploi des seniors.</li> </ul>	<p><b>Résultat 2012 :</b></p> <p><b>Accords nouveaux et déploiement</b></p>
<p><b><u>Principe n°4</u></b></p> <p><b>L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.</b></p> <hr/> <p><b><u>Principe n°5</u></b></p> <p><b>L'abolition effective du travail des enfants</b></p>	<p><b>Lutte contre le travail forcé et le travail des enfants</b></p> <p>Foncière des Régions n'a pas de fournisseurs dans des pays à risque.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• S'agissant de ces principes, Foncière des Régions considère donc qu'elle n'a pas de risques directs, ni indirects. Ces deux principes sont en outre inclus dans la Politique Achats Responsables de l'entreprise.</li> </ul>	<p><b>Résultat 2012 :</b></p> <p><b>Charte Achats Responsables :</b> les fournisseurs s'engagent à respecter les 8 Conventions fondamentales de l'OIT</p>

## Principe n°6

### **L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession**

#### **Diversité et égalité des chances**

- Le groupe est signataire de la Charte de la Diversité depuis 2010 et réalise un bilan annuellement.
- L'accord « Diversité Egalité » prohibe toute discrimination proscrite par la loi, à savoir l'âge, le sexe, l'origine, la situation de famille, l'orientation sexuelle, les mœurs, les caractéristiques génétiques, l'apparence physique, le handicap, l'état de santé, l'appartenance vraie ou supposées à une ethnie, une nation, etc.
- L'accord « Egalité professionnelle » reprend 3 thèmes proposés par la loi : l'embauche, le traitement salarial et la conciliation vie professionnelle et vie personnelle. Une Commission Egalité professionnelle a été missionnée pour le suivi de cet accord et l'analyse des résultats de sa mise en œuvre, notamment sur le plan d'évolution des rémunérations 2013.
- Accord Sénior pour favoriser le recrutement et l'accompagnement de la fin de carrière, renouvelé avec la mise en œuvre du dispositif Contrat de Génération.
- Organisation, en novembre 2012, d'actions de sensibilisation des salariés vis-à-vis des handicaps (surdité, handicap psychique, initiation au Braille et aux nouvelles technologies au service des personnes handicapées).
- Plans d'actions d'améliorations de l'accessibilité des locaux de Foncière des Régions.

#### **Résultat 2012 :**

Formation de tous les collaborateurs RH et les représentant du personnel aux pratiques anti-discriminations

**La Commission Egalité professionnelle n'a constaté aucun incident de discrimination en 2012.**

(GRI : HR4)

Le plan d'évolution des rémunérations individuelles 2012/2013 a déployé les mesures de l'accord Diversité / Egalité et corrigé les situations en écart. La commission Egalité a eu la restitution de ce plan d'actions.

Principes du Pacte Mondial	Principales actions 2012	Résultats
<p><b>ENVIRONNEMENT</b></p> <p><b>Compte tenu de ses métiers (développer des bâtiments, détenir et valoriser des actifs), Foncière des Régions a placé la maîtrise et la réduction de ses impacts environnementaux au cœur de sa stratégie d'entreprise. Foncière des Régions s'est dotée, en 2010, d'objectifs ambitieux qui sont suivis dans le cadre d'un reporting détaillé. La politique développement durable de Foncière des Régions prend en compte les différentes dimensions environnementales : énergie, gaz à effet de serre, eau, déchets, biodiversité, qualité de l'air, pollutions, etc. Cette stratégie se décline en plan d'actions sur le parc en exploitation et sur ses propres implantations. Les critères d'éco-performance des bâtiments sont présents à chaque étape de développement de nos opérations.</b></p> <p><b>La politique environnementale de Foncière des Régions s'articule autour de 2 principaux objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Bâtiment Durable : détenir 50% d'immeubles verts d'ici fin 2015 (23,6% à fin 2012)</b></li> <li>- <b>Eco-performance : réduire de 25% les consommations d'énergie à fin 2015 (-14% à fin 2012)</b></li> </ul>		
<p><b><u>Principe n°7</u></b></p> <p><b>Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement</b></p>	<p><b>Maitriser les risques sanitaires et environnementaux de tous nos actifs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avant l'acquisition de terrains ou immeubles : analyse d'audits et diagnostics : amiante, pollution des sols, ICPE<sup>1</sup>, ERNT<sup>2</sup> et étude des risques de sismicité, inondation,...</li> <li>• Etude d'impact préalable à tout projet de développement</li> <li>• Durant l'exploitation des sites détenus : suivi et pilotage de tous les risques environnementaux (idem ci-dessus)</li> <li>• Participation à des études de recherche et développement sur la qualité de l'air dans les bureaux</li> </ul>	<p><b>Résultat 2012 :</b></p> <p><b>Aucune amende</b> pour non respect des législations et des réglementations en matière d'environnement (GRI : EN28)</p>

<sup>1</sup> Installations classées pour la protection de l'environnement

<sup>2</sup> Etat des risques naturels et technologiques

### Principe n°8

**Entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et**

#### **Mesurer et réduire l'empreinte environnementale du parc (énergie, CO<sub>2</sub>, déchets, eau)**

- Signature d'annexes environnementales avec nos locataires et mise en place de Comité de partenariat régulier avec les locataires.
- Réalisation de la cartographie énergétique, couvrant 74% du parc bureaux France
- 15 à 20% des budgets de travaux sur le parc existant sont consacrés aux équipements et matériaux plus performants.

#### **Réduire l'empreinte de nos activités**

- Réalisation du premier bilan des gaz à effets de serre en 2011 (portant sur les consommations 2010).
- Réduction des consommations dans nos établissements grâce à :
  - La réfection de la chaufferie et de la climatisation du siège parisien du 30 avenue Kléber ;
  - éclairage à détecteur de présence, remplacement des ampoules par des LED, etc.
- Collecte sélective du papier et de cartons, toners imprimantes, cannettes aluminium, gobelets, piles, etc. En tout sept types de collectes
- Sensibilisation des employés : chaque mois, campagne sur un éco-geste, réunions d'information avec un expert (Green Meetings), etc.

#### **Résultat 2012 :**

**Parc bureaux : 80% d'annexes vertes signées en 2012**

**Parc Murs d'exploitation : 91%**

**Bilan des gaz à effet de serre : 2,75teqCO<sub>2</sub> en moyenne par salarié**

### Principe n°9

**...et à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.**

#### **Implication dans des études de R&D**

- Réalisation de la cartographie énergétique du parc avec le Centre Technique et Scientifique du Bâtiment.
- Analyse du Cycle de Vie sur bâtiment en développement. Prise en compte des impacts environnementaux à toutes les phases : de la production des matériaux à la déconstruction.
- Biodiversité : participation à la réalisation d'une cartographie répertoriant la faune et la flore de jardins d'entreprises.

#### **Résultat 2012 :**

**Participation au dispositif HQE Performance : réalisation d'Analyses du Cycle de Vie pour des développements nouveaux**

Principes du Pacte Mondial	Principales actions 2012	Résultats
<b>LUTTER CONTRE LA CORRUPTION</b>		
<b>Foncière des Régions s'engage à lutter contre toutes formes de corruption.</b>		
<p><b><u>Principe n°10</u></b></p> <p><b>Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.</b></p>	<p><b>La Charte éthique de Foncière des Régions</b></p> <p>Mise en place en 2011, elle s'adresse à tous les collaborateurs. Les principes fondamentaux énoncés par cette Charte sont notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- respect des lois et règlements</li> <li>- respect des règles concernant le délit d'initié</li> <li>- prévention des conflits d'intérêt</li> <li>- lutte contre le blanchiment, le financement du terrorisme et la fraude fiscale</li> <li>- lutte contre la corruption</li> </ul> <p><b>Maitrise des risques</b></p> <p>Les risques de fraude, de corruption, de blanchiment et de financement de terrorisme sont encadrés par des procédures adéquates diffusées à l'ensemble des salariés. Ils font l'objet d'audits réguliers par la Direction de l'Audit et du Contrôle Interne.</p>	<p><b>Résultat 2012 :</b></p> <p><b>Aucun incident de corruption (GRI : SO4)</b></p> <p><b>Charte éthique FDR communiquée à chaque collaborateur + en ligne sur le site de Foncière des Régions. Formations en 2012/2013.</b></p> <p><b>Périmètre d'application de la procédure anti-blanchiment précisé en 2012 et formation délivrée aux collaborateurs</b></p>